

# LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

## FONCTION 1

### *Il prépare le projet d'animation*

#### **1.1. Il prépare le projet d'animation qu'il est amené à réaliser :**

- reconnaît les différents milieux d'intervention, aussi bien en intérieur qu'en extérieur, en prenant en compte les aspects particuliers de ces milieux et leur dangerosité,
- apprécie le risque objectif lié à la pratique des activités,
- prend en compte les conditions de déroulement des activités, leurs évolutions possibles et prévoit les adaptations le cas échéant,
- repère les besoins, les attentes, les motivations des différentes catégories d'âge et de public qu'il va encadrer,
- prend connaissance du projet de la structure pour y inscrire en cohérence son projet pédagogique.

#### *Activités qu'il peut être amené à réaliser :*

- *peut être amené à préparer un projet d'animation dans une structure monovalente ou en direction d'un public spécifique.*

#### **1.2. Il fixe des objectifs :**

- formule des objectifs compatibles avec les potentialités de chaque public,
- vérifie la cohérence des objectifs énoncés avec ceux de la structure,
- choisit et programme les activités en regard des objectifs poursuivis,
- définit les contenus de séances pour satisfaire à la découverte, à la sensibilisation ou à l'initiation des pratiques d'activités physiques et sportives visées,
- détermine une stratégie d'intervention pour susciter l'intérêt et l'accroche du public,
- prévoit des réorientations possibles de son action pédagogique.

#### *Activités qu'il peut être amené à réaliser :*

- *peut être amené à fixer des objectifs qui vise l'apprentissage d'une activité lorsqu'il est titulaire d'un diplôme ou d'une qualification spécifique relative à cette activité physique ou cette discipline sportive*

## LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

### 1.3. Il mobilise les moyens nécessaires à son action :

- définit les moyens nécessaires à la réalisation de l'action,
- hiérarchise les tâches préalables à la mise en place des activités physiques ou sportives,
- reconnaît les différents sites d'activité et aménage éventuellement l'espace de réalisation avec le souci de la sécurité du public,
- gère les relations avec les autres utilisateurs des mêmes espaces,
- recense et vérifie les équipements et le matériel à sa disposition en tenant compte des normes,
- entretient le matériel technique nécessaire à son action et vérifie les conditions de stockage,
- met en place et vérifie le matériel de secours,
- conçoit un message pour la présentation et la promotion de son action,
- prévoit l'ensemble des moyens de communication nécessaires,
- conçoit son organisation pédagogique,
- formalise des fiches pédagogiques,
- se documente et collecte les informations utiles à son action,
- se tient au courant des évolutions techniques, réglementaires...
- se forme et s'adapte à de nouvelles activités physiques et sportives,
- identifie les différents partenaires existants et potentiels,
- établit les partenariats nécessaires à son action,
- vérifie la faisabilité du projet en regard des moyens financiers disponibles
- présente son projet à l'équipe institutionnelle et s'assure de la cohérence avec l'ensemble des actions proposées,
- coordonne l'action des co- intervenants éventuels.

*Activités qu'il peut être amené à réaliser :*

- peut être amené à mobiliser les moyens nécessaires à l'apprentissage d'une activité lorsqu'il est titulaire d'un diplôme ou d'une qualification spécifique.

### 1.4. Il prévoit l'évaluation de son action :

- prévoit les incidences de sa pratique sur l'environnement,
- analyse les rapports individu / milieu de pratique induits par son activité,
- prévoit les indicateurs d'évaluation et les critères de réussite observables,
- construit des outils d'évaluation et d'auto évaluation adaptés.

## LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

### FONCTION 2

*Il réalise son animation.*

#### **2.1. Il présente son animation :**

- expose l'activité physique à son groupe en la situant dans son environnement,
- présente le cycle d'initiation, et les intérêts d'une activité physique : il explicite les objectifs visés, le thème de la séance, le cadre d'intervention, les attendus de la séance,
- donne les règles spécifiques de la pratique concernée en tenant compte du milieu dans lequel le groupe évolue (équipement sportif, milieu ouvert, pleine nature, ...) en dégagant les aspects particuliers de ces milieux et en prenant en compte les risques éventuels.

#### **2.2. Il conduit, avec le groupe, son animation visant la découverte, la sensibilisation ou l'initiation de pratiques physiques ou sportives :**

- évalue le niveau nécessaire pour la pratique de l'activité dans le milieu concerné,
- s'assure de la capacité de chacun à pratiquer en toute sécurité,
- initie à une pratique d'activité physique dans un objectif de bien être et de santé,
- donne les consignes qui évitent de mettre en danger la sécurité des pratiquants aussi bien que d'autrui,
- met les personnes en situation,
- écoute le groupe et fait émerger des questions et des suggestions,
- conduit le groupe en suscitant l'intérêt de chacun,
- régule et évalue en permanence son action,
- valorise les participants,
- canalise l'agressivité, gère les relations entre les membres du groupe et, en fonction des lieux de pratique, avec les autres utilisateurs de l'espace d'animation,
- utilise des méthodes participatives,
- sensibilise les personnes à l'environnement de la pratique,
- met en oeuvre des activités physiques ou sportives réalisables par chacun,
- aide les participants à trouver des réponses adaptées aux difficultés rencontrées,
- s'adapte aux aléas, aux impondérables liés aux différentes activités physiques ou sportives ainsi qu'aux milieux de pratique,
- présente les séances suivantes.

*Activités qu'il peut être amené à réaliser :*

*-il peut être amené à réaliser une séance d'apprentissage d'une activité lorsqu'il est titulaire d'un diplôme ou d'une qualification spécifique.*

## LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

### **2.3. Il gère son animation :**

- identifie les personnes en difficulté et adapte son action,
- prévient les comportements à risques pour la santé du pratiquant,
- oriente la personne en difficulté vers le professionnel compétent,
- intervient de manière appropriée en cas de risque d'accident,
- évalue et traite les situations conflictuelles,
- gère son stress et sa fatigue,
- gère la logistique de l'activité.

### **2.4. Il assure la sécurité technique du groupe :**

- effectue les démonstrations d'utilisation du matériel de secours,
- équipe les personnes avec le matériel adéquat,
- prend en compte l'évolution des conditions de sécurité pendant la séance,
- apprécie les conditions de sécurité propres à chaque milieu de pratique, aussi bien en intérieur qu'en extérieur, pour des activités de salle ou de pleine nature, en dégagant les aspects particuliers de ces milieux et en prenant en compte les risques éventuels,
- vérifie les conditions de sécurité,
- utilise les méthodes, le matériel et les techniques adaptées,
- maîtrise l'utilisation du matériel technique nécessaire à son action,
- développe une stratégie d'identification et de traitement du risque,
- mobilise des connaissances pédagogiques, scientifiques, et professionnelles de base pour analyser les rapports individu /milieu induit par son activité.

#### *Activités qu'il peut être amené à réaliser :*

- peut participer à l'organisation d'une manifestation, prévoit les déplacements, organise éventuellement l'hébergement et la restauration,
- peut mobiliser et fait participer des bénévoles à la réalisation de son action,
- peut assurer l'animation d'une activité spécifique nécessitant des compétences spécifiques attestées par un diplôme spécifique ou des unités capitalisables complémentaires.

### **2.5. Il évalue son travail et rend compte :**

## LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

- évalue les acquis, la qualité de ses prestations selon les critères et indicateurs, préalablement définis,
- évalue la qualité des rapports avec l'environnement humain de son activité,
- fait émerger les questions venues du public,
- veille aux dérives et les signale aux autorités compétentes,
- réalise le bilan de l'activité,
- réalise un bilan financier à la fin de son action,
- analyse les problèmes rencontrés,
- compare les résultats de son action aux objectifs de la structure,
- propose d'éventuelles améliorations ou modifications.

### **2.6. Il tient compte du public dont il a la responsabilité et en assure la protection :**

- s'adapte aux différents publics qu'il gère avec comme objectif le bien être et l'intégrité des pratiquants, dans le respect des règles de sécurité.

### **2.7. Il identifie les caractéristiques des différents publics :**

- étudie les caractéristiques des personnes qu'il va encadrer, leur potentiel, leur état de santé et leurs demandes,
- suit l'évolution des demandes, des comportements des différents publics,
- évalue les capacités physiques nécessaires et l'état de santé des personnes à pratiquer une activité physique,
- évalue les comportements à risque liés à chaque activité et à chaque milieu de pratique,
- évalue les capacités physiques et psychologiques des pratiquants ainsi que leur niveau de pratique.

### **2.8. Il veille au public dont il a la charge :**

- crée le contexte favorable au bon accueil du public,
- ajuste la prestation aux souhaits des participants,
- évalue et s'informe des besoins des personnes dont il a la charge,
- accompagne le groupe dans son projet,
- organise et sollicite la participation active des publics à l'activité,
- vérifie les conditions de sécurité psychologiques et physiques, en s'assurant du bien être de chacun dans le groupe,
- s'adapte aux différents publics,
- motive et valorise les participants,

## LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

- utilise des méthodes participatives,
- observe le fonctionnement de son groupe,
- favorise les relations entre les différents publics,
- en cas d'accident, il évalue la situation et met en oeuvre les procédures de secours adaptées,
- informe les pratiquants sur les conséquences des comportements à risques (toxicomanie, dopage, comportements sectaires, violence sexuelle...),
- fait appliquer la réglementation en vigueur,
- veille au bon fonctionnement du groupe dans les différents milieux de pratique,
- respecte l'individu dans sa globalité tant au travers de la dimension physique que psychologique, biologique et sociale, dans tous les âges de la vie.

### **2.9. Il évite la mise en danger d'autrui :**

- respecte les règlements en vigueur,
- réactualise en permanence ses connaissances réglementaires et législatives,
- se tient informé de l'évolution des matériels de sécurité et des normes de pratique,
- reconnaît les lieux et les itinéraires de ses actions,
- s'informe des variables qu'il peut avoir à assumer en fonction des milieux d'évolution (conditions climatiques),
- gère les relations avec les autres utilisateurs des mêmes espaces,
- reste toujours en mesure de gérer sa fatigue et de maîtriser son stress.

### ***Activités qu'il peut être amené à réaliser :***

- *respecte et fait respecter la sécurité des personnes et celle particulière au milieu, utilise et fait utiliser les protections nécessaires,*
- *s'informe sur les conditions météo, et vérifie que les conditions de sécurité permettent la réalisation de l'action,*
- *participe à la mise en place de services associés (service de réservation, prêt de matériel, ...)*

## LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

### FONCTION 3

#### *3. L'animateur communique dans son activité et à l'intérieur de la structure qui l'emploie.*

##### **3.1. Il accueille et oriente le public :**

- participe à l'élaboration du dispositif d'accueil des publics,
- adapte son mode de communication de manière à être compris par tous,
- écoute son public et fait émerger les questions et les propositions,
- collecte et met à disposition les informations pertinentes,
- garde en permanence le souci d'une convivialité,
- propose des dispositifs d'accueil, de promotion et d'écoute du public accueilli.

##### **3.2. Il communique en situation d'animation :**

- conçoit et met en oeuvre un mode de communication nécessaire à la réussite de son action,
- fait émerger les attentes et les demandes des pratiquants,
- est à l'écoute des attentes, des souhaits des participants et de leur satisfaction durant l'animation proposée,
- se soucie de l'intérêt porté à son action, et argumente,
- adapte son vocabulaire pour chaque activité, qu'elle soit de découverte, de sensibilisation ou d'initiation,
- utilise une méthode de communication adaptée à chacun de ses milieux d'intervention aussi bien en intérieur qu'en extérieur, pour des activités de salle ou de pleine nature,
- met en adéquation son message et ses objectifs, en s'adaptant à chaque situation.

##### **3.3. Il assure la promotion de son action :**

- entretient des relations avec l'environnement professionnel,
- participe à des actions de promotion adaptées à chaque milieu de pratique,
- réalise des outils de communication visant à assurer la promotion des activités de sa structure, qu'elles soient de découverte, de sensibilisation ou d'initiation.

##### **3.4. Il formalise son action :**

- se documente et collecte les informations,
- échange et utilise les nouvelles technologies de communication,
- participe à des réunions,
- participe à l'information concernant ses activités,
- rédige les comptes rendus écrits de son action,
- utilise les moyens de communication les plus adaptés à l'interlocuteur visé pour rendre compte de son action.

## LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

### *Activités qu'il peut être amené à réaliser :*

- *préparer les documents à transmettre aux clients, pratiquants ou usagers pour la réussite de l'action technique,*
- *organiser la circulation des informations concernant ses activités en interne,*
- *participer à des enquêtes de satisfaction,*
- *préparer des éléments d'informations pour les médias.*



## LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

### FONCTION 4

*Il peut, dans certaines situations professionnelles, parfois être amené à participer au fonctionnement et à la gestion de la structure dans le cadre du projet de cette dernière.*

#### **4.1 Il peut participer à l'organisation du fonctionnement :**

- participe à l'organisation du travail,
- participe à la programmation et à la planification des pratiques de découverte, de sensibilisation et d'initiation des activités physiques et sportives,
- participe à la définition des objectifs de la structure,
- identifie et recense les problèmes rencontrés et propose des solutions de résolution à ses responsables,
- signale les détériorations matérielles aux personnes en charge de la maintenance.

#### **4.2. Il peut participer à l'administration sous la responsabilité de son employeur :**

- vérifie les éléments du dossier d'inscription,
- établit les déclarations d'accident,
- renseigne les documents administratifs et les vérifie,
- participe à l'élaboration du planning des activités,
- gère la répartition des participants pour chaque activité et chaque milieu de pratique.

#### **4.3. Il peut participer à la gestion financière :**

- participe à la gestion d'un budget d'activité,
- participe à l'élaboration du budget annuel avec ses responsables de la structure,
- estime le coût d'une prestation.